

SALARIÉS

 Fusion
des régimes
Agirc-Arrco

Retraite complémentaire :

On décrypte pour vous !



Le 1^{er} janvier 2019, **l'Agirc et l'Arrco fusionnent** en un nouveau régime de retraite complémentaire : **l'Agirc-Arrco**. Pour les salariés, l'Agirc-Arrco simplifie la gestion de leurs futurs droits à la retraite.

Ce qui change

- ❖ Pour les cadres, conversion **des points Agirc en points Agirc-Arrco**.
- ❖ Pour les futurs retraités, des **mesures encourageant la poursuite d'une activité** professionnelle.
- ❖ Pour **tous les salariés**, une stricte équivalence des droits à la retraite et **un seul compte de points**.

Ce qui ne change pas

- ❖ Pour les non cadres : **1 point Arrco = 1 point Agirc-Arrco**

Des fondamentaux qui ne changent pas

Continuité

- ❖ Le nouveau régime Agirc-Arrco garantit une reprise des droits et des obligations des régimes Agirc et Arrco.
- ❖ Les grands principes restent identiques : le régime remplit une mission d'intérêt général, piloté et géré par les partenaires sociaux pour garantir transparence et efficacité.
- ❖ Il s'inscrit ainsi dans la continuité des deux précédents régimes.

Système par points

- ❖ Les cotisations sont transformées en points de retraite qui alimentent un compte individuel pour chaque salarié.
- ❖ Ces points constituent les droits futurs à la retraite.
- ❖ Avec le régime Agirc-Arrco, chaque salarié, cadre comme non cadre, dispose d'un compte unique de points. Pour connaître le montant de sa retraite, il suffit de multiplier son nombre de points par la valeur de ce point fixée tous les ans.

Régime par répartition

- ❖ L'Agirc-Arrco reste un régime par répartition, c'est-à-dire qu'il repose sur la solidarité entre générations et secteurs d'activité.
- ❖ Ainsi, les cotisations versées par les salariés et les employeurs servent à payer immédiatement les retraites en cours.



Calculer sa future retraite

Salariés non cadres

Calcul des points

- ▶ Valeur 1 point Arrco (1.2513)
⊖ Valeur 1 point Agirc-Arrco (1.2513)
- ▶ Nombre de points Arrco
⊖ Nombre de points Agirc-Arrco
- ▶ Aucune différence sur le compte de points

Montant de la retraite

- Nombre de points Agirc-Arrco
✗ Valeur du point Agirc-Arrco (1.2513)



Salariés cadres

Calcul des points

Pour les points Arrco :

- ▶ Valeur 1 point Arrco (1.2513)
⊖ Valeur 1 point Agirc-Arrco (1.2513)
- ▶ Nombre de points Arrco
⊖ Nombre de points Agirc-Arrco

Pour les points Agirc

Conversion en points Agirc-Arrco selon le coefficient suivant :

- ▶ Valeur point Agirc (0.4352) / Valeur point Arrco (1.2513) ⊖ 0.347798289 > coefficient de conversion appliqué

Pour les points Agirc-Arrco

- ▶ Nombre de points Agirc-Arrco
⊖ Nombre de points Arrco + nombre de points Agirc x 0.347798289

Montant de la retraite

- Nombre de points Agirc-Arrco
✗ Valeur du point Agirc-Arrco (1.2513)



BON À SAVOIR

- ▶ Afin de faciliter la lecture, un double affichage du nombre de points avant et après la conversion sera mis en place dans les documents d'information retraite (relevé de carrière, estimation indicative globale).
- ▶ Une calculatrice de conversion des points sera mise à disposition sur humanis.com au 3^{ème} trimestre 2018



Partir à la retraite au 1^{er} janvier 2019

Pour les futurs retraités nés à compter du 1^{er} janvier 1957, le régime prévoit un dispositif destiné à encourager la poursuite de l'activité dès lors que le taux plein est atteint au régime de base.

❖ Date de départ à la retraite

▶ À la date du taux plein au régime de base

Minoration de 10% du montant de la retraite complémentaire pendant 3 ans et au maximum jusqu'à l'âge de 67 ans.

❖ Report d'un an

**Pas d'impact
Pas de minoration ou
de majoration** sur
le montant de la retraite.

❖ Report de 2 ans à 4 ans

Report de 2 ans :
majoration de 10% pendant 1 an
du montant de la retraite

Report de 3 ans :
majoration de 20% pendant 1 an
du montant de la retraite

Report de 4 ans :
majoration de 30% pendant 1 an
du montant de la retraite

❖ Les exceptions au coefficient de minoration

- ▶ Les minoration seront réduites de 5% au lieu de 10% pour les retraités exonérés partiellement de CSG.
- ▶ Les cas d'exonération totale : retraités exonérés totalement de CSG, retraités au titre du dispositif amiante ou de l'inaptitude, retraités handicapés ou ayant élevé un enfant handicapé, aidants familiaux.

❖ Cas particulier des carrières longues

Les personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1957 et liquidant leur retraite dans le cadre du dispositif « carrières longues » après le 1^{er} janvier 2019 peuvent être exonérées du coefficient de minoration dès lors qu'elles remplissent les conditions de départ en retraite anticipée au titre des carrières longues avant cette date.



BON À SAVOIR

Les salariés qui prolongent leur activité, sans avoir liquidé leurs droits dans aucun régime de retraite de base, continuent d'acquérir des points de retraite et peuvent bénéficier d'une surcote au régime de base.

humanis.com



Humanis Retraite Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, adhérente de l'ARRCO n° 509
Humanis Retraite Agirc - Institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, adhérente de l'AGIRC n° 5
Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris - humanis.com



Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
Humanis
et Ecofolio